

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MERCREDI 8 Juin 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DES SYNDICATS

Communications

Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT des 3 Vallées Présentation des modifications du PADD pour une mise en cohérence avec le DOO

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- Renouvellement de la convention de Médecine de Prévention du Centre de Gestion Rapporteur : Mme. Marielle DURET
- 2. Demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'Urbanisme commune de Boëge Rapporteur : M. Bernard CHATEL
- 3. Demande de dérogation au titre des articles L 122-7 et L 111-4-4 commune de Saint André de Boëge Rapporteur : Mme. Fabienne SCHERRER
- Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical Rapporteur : M. Le Président

Questions orales



L'an deux mille seize, le vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle polyvalente d'Habère Poche, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le 25 Mai 2016 Nombre de délégués en exercice : 19 / Quorum 10

Nombre de délégués présents : 19 Nombre de délégués donnant pouvoir : 0 Nombre de délégués votants : 19

<u>Présents</u>: Mesdames/Messieurs: Léon GAVILLET, Jean PELLISSON, Christine CHAFFARD, Chantal BEL, Laurent DETRAZ, Fabienne SHERRER, Patrick CHARDON, Marielle DURET, Carole BUCZ, Gilles SAUTHIER, Bernard CHATEL, Bruno FOREL, Jacqueline JACQUET, Denis MOUCHET, Roland PINGET, Daniel TOLETTI, Marie Laure DOMINGUES, Laurette CHENVAL, Serge PITTET.

Absents excusés: Mesdames/Messieurs, Isabelle LEGRIS, Yann OREMUS

Déléqué donnant pouvoir : /

<u>Assistent</u>: Julien GAMBARINI, Joël BUCHACA, Catherine BOSC, Pascal POCHAT-BARON, Marc BRON, Alain PERNOLLET, Yves DUPRAZ, Jacqueline ROCH, Jean Pierre CHENEVAL, René CARME, Michel BERTHET, Maxime PERROUX, Laurence ARNAUD, Daniel VUAGNOUX.

Monsieur Daniel TOLETTI, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte-rendu de la dernière séance du syndicat en date du 22 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATION

1°/ Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT des 3 Vallées (CF Présentation Pwpt)

Monsieur le Président indique que le travail qui est présenté ce soir fait la synthèse de l'ensemble des réflexions des différentes commissions thématiques. Ce travail sera présenté à la population le 29 Juin 20 h, à la salle polyvalente de Faucigny ainsi qu'aux personnes publiques associées le Vendredi 1er Juillet.

Il est rappelé en préambule que le Document d'Orientation et d'Objectifs, véritable transcription règlementaire du SCoT est la seule pièce opposable.

Monsieur le Président laisse la parole à Guillaume DEGIULI qui fait état des différentes prescriptions/recommandations qui s'imposeront aux Documents d'Urbanisme Locaux (DUL).

Les élus ont donc fait le choix de conforter leur armature territoriale en proposant un taux de croissance annuel uniforme de 1.6%/an pour toutes les communes. Il ne s'agit pas d'apporter un poids démographique plus



important dans les Pôles, que dans les bourgs, que dans les villages mais davantage d'offrir la possibilité à chacune de continuer à s'inscrire dans cet équilibre territorial qui fonctionne, depuis le XVIIIème Siècle.

Afin de répondre à l'accueil de cette nouvelle population et le maintien de celle en place, il a été proposé, audelà d'une nouvelle répartition des typologies de logements à produire (collectif, intermédiaire, individuel), une production moyenne de logements à l'hectare par catégorie de commune. L'objectif est de moins consommer tout en répondant au parcours résidentiel des ménages.

Fabienne SCHERRER souhaite que la définition de l'habitat intermédiaire soit précisée car il est écrit que ce type de logement doit faire l'objet d'une entrée au caractère privatif. Cette forme architecturale, n'est pas toujours adaptée à la réalité du marché immobilier et l'écriture du SCoT laisse à penser que 45% des futurs logements devront répondre à ce critère.

Monsieur le Président indique que la catégorie Intermédiaire est à prendre comme un objectif moyen de densité de logements à l'hectare (35 Logts/ha) et qu'elle nous sert à calculer la consommation foncière sur 20 ans, à l'échelle du SCoT. Les éléments de définition du PADD seront repris afin de proposer une définition plus en adéquation avec les réalités du terrain.

L'accueil d'habitants va de pair avec la possibilité d'offrir les conditions favorables à l'accueil d'entreprises afin que notre territoire ne se banalise pas et ne se transforme en territoire dortoir. La résidentialisation de notre économie est une des priorités de notre SCoT. L'artisanat qui revêt un caractère important dans nos communes ne doit pas être le seul fer de lance de notre économie. En effet, nos ZAE sont saturées et afin de pourvoir répondre au parcours économique et immobilier des entreprises, un développement de ces dernières est indispensable.

Notre économie, c'est aussi une agriculture qui valorise nos ressources (Terres, paysages...), les élus font le choix de permettre, à la fois aux agriculteurs en place mais également à ceux qui souhaiteraient s'installer de trouver les conditions favorables au développement de leurs activités.

Les trois vallées, son environnement et ses paysages, font partie intégrante des richesses de notre territoire. Il est proposé de définir des séquences paysagères caractéristiques, emblématiques sur lesquelles les communes devront porter une attention particulière. Ces séquences contribuent à la fois aux continuités écologiques, ont souvent un patrimoine environnement important et sont garantes de notre équilibre territorial.

La question de la ressource en eau a également fait l'objet d'un travail mettant en adéquation, la préservation des milieux et de la ressource en eau par l'intermédiaire d'une cartographie associée définissant les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. Ces cartes évolueront en lien avec les communes durant le mois de Juillet afin qu'elles puissent permettre la préservation de la richesse environnementale de ces espaces.

<u>I. Préambule</u>

II. Un territoire d'accueil à conforter en préservant les équilibres territoriaux et la proximité

- II.1. Conforter l'armature territoriale des 3 Vallées et optimiser l'offre foncière
- II.1.1. UN TERRITOIRE OU L'ARMATURE DOIT ETRE CONFORTEE
- II.1.2. UNE ARMATURE TERRITORIALE A ORGANISER POUR PLANIFIER LE DEVELOPPEMENT URBAIN
- II.1.3. CALIBRER L'OFFRE FONCIERE EN DEFINISSANT DES REGLES DE CALCULS

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2016



- II.2. Produire une offre en logements qualitative et diversifiée
- II.2.1. REPONDRE AU PARCOURS RESIDENTIEL DES MENAGES PAR UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE
- II.2.2. ENCADRER LES FUTURS PROJETS D'AMENAGEMENT POUR AMELIORER LEUR INSERTION URBAINE ET PAYSAGERE
- II.2.3. VALORISER ET PRESERVER LE PATRIMOINE BATI
- II.3. Anticiper les besoins d'équipements structurants pour le territoire
- II.4. Anticiper, organiser et sécuriser une offre de mobilités de déplacements performante
- II.4.1. ASSURER UNE OFFRE DE MOBILITES PERFORMANTES POUR TOUS
- II.4.1.1. CREER DES POINTS DEDIES A LA MULTIMODALITE
- II.4.1.2. DEVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN
- II.4.1.3. VALORISER LE MAILLAGE EN MODE DOUX
- II.4.2. SECURISER ET ANTICIPER L'AVENIR DES RESEAUX DE TRANSPORT
- II.4.2.1. ANTICIPER ET SECURISER LE RESEAU ROUTIER
- II.4.2.2. SECURISER ET ANTICIPER L'AVENIR DU RESEAU FERRE
- II.4.2.3. METTRE EN ADEQUATION L'IMPLANTATION DES ZAE AVEC LES FLUX DE DEPLACEMENTS
- II.4.3. ORGANISER LES DEPLACEMENTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE
- II.4.3.1. PRENDRE EN COMPTE LES TEMPS DE DEPLACEMENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'URBANISME
- II.4.3.2. HIERARCHISER LES VOIRIES

III. Un territoire actif et innovant où l'économie plurielle doit être renforcée

- III.1. Mettre en œuvre une stratégie de développement économique garante de l'attractivité du territoire
- III.1.1. AMELIORER L'ACCUEIL DES INDUSTRIELS ET DES ARTISANS EN OFFRANT DES CONDITIONS FAVORABLES A L'INSTALLATION DE NOUVELLES ENTREPRISES DANS LES ZAE, TOUT EN PERMETTANT AUX ENTREPRISES EN PLACE D'EVOLUER
- III.1.2. ASSURER DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ACTUELLES ET FUTURES DE QUALITE
- III.1.3. PERMETTRE LE MAINTIEN DES CARRIERES TOUT EN PRESERVANT LES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES DES 3 VALLEES
- III.1.4. UTILISER PLEINEMENT LES OPPORTUNITES DE DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES INNOVANTES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
- III.2. Maintenir et dynamiser un tissu d'activités commerciales, artisanales et de services de proximité
- III.2.1. PREAMBULE
- III.2.2. RENFORCER LES CENTRALITES URBAINES DES VILLES, VILLAGES, BOURGS ET HAMEAUX STRUCTURANTS POUR UN TERRITOIRE DE PROXIMITE
- III.2.3. CONFIRMER LE RAYONNEMENT DES ZONES COMMERCIALES DE PERIPHERIE
- III.2.4. ORGANISER UNE OFFRE COMMERCIALE EN LIEN AVEC L'ORGANISATION DES AXES DE DEPLACEMENTS STRUCTURANTS
- III.2.5. CONFORTER L'ACTIVITE ARTISANALE SUR LE TERRITOIRE
- III.3. Faire du tourisme multi-saisons une composante économique du territoire tout en permettant l'accessibilité à un tourisme récréatif pour les habitants

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège: 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY Bureau: Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com



- III.3.1. DEVELOPPER LE TOURISME DE LONG SEJOUR TOUTE L'ANNEE EN RESTRUCTURANT L'OFFRE IMMOBILIERE TOURISTIQUE DES 3 VALLEES
- III.3.2. METTRE EN ŒUVRE UNE OFFRE TOURISTIQUE MULTI SAISONS POUR ETRE ATTRACTIF TOUTE L'ANNEE
- III.4. Donner les conditions favorables à une exploitation maîtrisée de la forêt
- III.4.1. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS
- III.4.2. MAINTENIR TOUTES LES FONCTIONNALITES DE LA FORET
- III.5. Organiser le développement et les usages des énergies renouvelables et des filières vertes
- III.5.1. ACCOMPAGNER LES USAGES DES ENERGIES RENOUVELABLES
- III.5.2. PERENNISER ET DEVELOPPER L'AGRICULTURE
- III.5.2.1. PROTEGER LES TERRES AGRICOLES STRATEGIQUES
- III.5.2.2. ASSURER LA TRANSFORMATION ET LA VALORISATION DE LA PRODUCTION LOCALE
- III.5.2.3. PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET ORGANISER SA DIVERSIFICATION

IV. Un territoire de qualité à préserver et à valoriser

- IV.1. Affirmer le caractère emblématique du paysage des 3 vallées
- IV.2. Protéger la ressource en eau et promouvoir une gestion durable, en quantité et en qualité
- IV.3. Intégrer la gestion des risques dans l'urbanisme et dans les projets d'aménagement
- IV.4. Être attentif à la qualité de l'air
- IV.5. Prendre en compte la gestion des déchets inertes
- IV.6. Préserver et valoriser la biodiversité et la richesse des milieux naturels et garantir les connexions écologiques
- IV.6.1. PRESERVER LES ESPACES ENVIRONNEMENTAUX STRATEGIQUES
- IV.6.2. PROTEGER LA TRAME BLEUE
- IV.6.3. PRESERVER LES CONNEXIONS ECOLOGIQUES STRUCTURANTES

2°/ Présentation des modifications du PADD pour une mise en cohérence avec le DOO

Seront modifiés dans le PADD :

Axe III : Un territoire de qualité à préserver et à valoriser;

Objectif 3.2 : Limiter la consommation foncière en portant une réflexion sur la densification/optimisation des enveloppes urbaines existantes.

Cible 1 : Réduire les habitudes de consommation foncière pour le développement des logements.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2016



L'objectif est de réduire de 35 à 40 % la consommation foncière sur les 20 ans d'exercice du SCOT sera modifié en : « l'objectif est de réduire la consommation foncière de l'ordre de 40% »

La carte de synthèse de l'armature environnementale et paysagère sera modifiée également afin de mettre à jour les coupures paysagères.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération N°2016/06/01

1. - Renouvellement de la convention de Médecine de Prévention du Centre de Gestion Rapporteur : Mme. Marielle DURET

La convention passée entre le SCoT des 3 Vallées et le CDG74 confiant à ce dernier la mise en œuvre au bénéfice de ses agents titulaires, stagiaires et contractuels des mesures découlant de l'obligation de protection de la santé des travailleurs définie à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 est arrivée à son terme en 2015. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour 3 ans.

Le service de médecine de prévention du CDG74 assure notamment le suivi médical des agents et les diverses actions de prévention sur le milieu professionnel.

Une cotisation annuelle arrêtée par le Conseil d'Administration du CDG74 couvrira les dépenses afférentes au fonctionnement du service de Médecine de Prévention. Pour les 3 années, la cotisation est fixée à 0.39% de la masse salariale totale. La durée de la convention est de 3 ans et sera conclue jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Comité Syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 74.

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 14/06/2016

2. SIVU SCOT – Demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'Urbanisme commune de Boëge
Rapporteur : M. Bernard CHATEL

Suite à la délibération N°2016_06D_035 prise par la commune de Boëge, cette dernière sollicite l'avis du Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en vue d'une demande de dérogation auprès du Préfet l'autorisant, conformément aux dispositions

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées
Siège: 3 place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Bureau: Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES
www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com



de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme, à ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle N de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour y accueillir une nouvelle gendarmerie et un programme de logements sociaux.

Bernard CHATEL laisse la parole à Fabienne SCHERRER qui détaille le projet faisant l'objet de la présente demande de dérogation.

Le Comité Syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'Urbanisme commune de Boëge

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 14/06/2016

3. - Demande de dérogation au titre des articles L 122-7 et L 111-4-4 commune de Saint André de Boëge Rapporteur : Mme. Fabienne SCHERRER

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 16/06/2016

Par jugement du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 17 décembre 2015, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-André-de-Boëge a été annulé. De fait, la commune est désormais soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Par ailleurs, un permis d'aménager relatif à un projet d'extension et de viabilisation de la ZAE intercommunale au lieudit "Chez Merlin-Les Biollets" d'une superficie de 2,5 ha., qui était en cours d'instruction, a fait l'objet d'un refus puisque situé en discontinuité de l'urbanisation du fait des dispositions de la Loi Montagne dont la commune relève.

Suite à la délibération de la commune de Saint André de Boëge : « ZAE chez Merlin » en date du 27 Mai 2016 et afin de permettre la réalisation de ce projet économique d'intérêt général pour le territoire de la Vallée Verte et des Trois Vallées , il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure d'urbanisme au titre des articles L 122-7 et L 111-4-4 du Code de l'Urbanisme, qui nécessite une demande de dérogation du Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées.

Fabienne SCHERRER laisse la parole à Laurent DETRAZ qui explique à l'assemblée le projet d'extension et de viabilisation de la ZAE intercommunale « Chez Merlin »

Le Comité Syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de dérogation au titre de l'article L 122-7 et L 111-4-4 de la commune de Saint André de Boëge

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2016



4. - Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT des 3 vallées se déroule : **Le Mercredi 27 Juillet à 18 h 30 à Boëge.** (Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en prend acte

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 16/06/2016

QUESTIONS ORALES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT des 3 Vallées, lève la séance à 21h.

Marcellaz, le 15 Juin 2016 Bruno FOREL, Président du SCoT

Compte-rendu affiché du 25 Juin 2016 au 25 Juillet 2016 au siège du Syndicat, diffusé sur le site du Scot des 3 Vallées www.scot-3-vallees.com et transmis le 11 Avril aux collectivités adhérentes du Syndicat pour affichage.